

MAIRIE



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
REGLEMENTANT LE LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT POUR TRAVAUX
RUE DE LA ROSERAIE

N° AT 66/2023

Le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant les travaux de terrassement et de réfection de la chaussée entrepris par la société LA SADE à la rue de la roseraie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant La durée des travaux ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : du 23/10/2023 au 27/10/2023 de 08h00 à 18h00,

Le stationnement sera interdit sur la portion de voie comprise entre le numéro 5/8 et le numéro 11/16 rue de la roseraie. **La circulation sera coupée au niveau du chantier**, entre le numéro 5/8 et le numéro 11/16 rue de la roseraie.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par le pétitionnaire sous la surveillance de la mairie.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-la-Rivière, le 19/10/2023

Le Maire
René LAVILLE





**RUE DE LA ROSERAIE
INFORMATION TRAVAUX
STATIONNEMENT INTERDIT – CIRCULATION PERTURBEE**

Du lundi 23/10/2023 au vendredi 27/10/2023 de 08h00 à 18h00,
l'entreprise LA SADE interviendra sur la chaussée pour des travaux de
réfection du réseau pluvial et d'abattage d'arbres.

Durant ces travaux :

Le stationnement sera interdit entre le N° 5 / 8 et le N° 11 / 16.

La circulation sera coupée sur la portion de voie comprise entre le N° 5 / 8 et
le N° 11 / 16.

Merci de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le bon
déroulement des travaux et veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Le Maire

René LAVILLE

